



A tous les usagers
Du service Enfance-jeunesse

**Objet : Inscription année scolaire 2017-2018.
Temps d'Activités Périscolaires (TAP)**

Madame, Monsieur, Chers usagers,

Pour une prise en compte de l'inscription de vos enfants aux Temps d'Activités Périscolaires TAP, nous vous demandons de compléter et retourner au centre d'accueil dont dépend votre enfant les documents suivants:

- ✓ La fiche de renseignements,
- ✓ La fiche d'inscription,
- ✓ La fiche d'inscription annuelle au Temps d'Activités Périscolaires,
- ✓ La fiche sanitaire,
- ✓ Les photocopies de vaccinations,
- ✓ Une attestation indiquant que l'enfant bénéficie d'une assurance Responsabilité Civile,
- ✓ La prise de connaissance et l'acceptation du règlement intérieur des centres périscolaires et extrascolaires,
- ✓ La prise de connaissance et l'acceptation du règlement des TAP,
- ✓ Votre n° et régime allocataire à la Caisse d'Allocations Familiales,
- ✓ L'autorisation de prélèvement accompagnée d'un relevé d'identité,
- ✓ Le cas échéant, pour les parents divorcés ou séparés, la notification de garde de l'enfant,
- ✓ **Une cotisation annuelle de 50 euros sera échelonnée sur 10 mois.**
- ✓ Contact NGUYEN DAI Sylvie Directrice 06.73.18.39.35 03.84.29.97.83
sylvie.nguyen-dai@cc-tilleul-bourbeuse.fr

Si le dossier est incomplet, l'inscription de votre enfant ne sera pas prise en compte.

Pour une inscription occasionnelle au périscolaire, vous trouverez tout au long de l'année, dans le centre et sur le site internet de la Mairie : www.bessoncourt.fr, le dossier d'inscription à retourner au Directeur de la structure concernée, au plus tard **le jeudi matin** pour la semaine suivante.

Toute modification de coordonnées au cours de l'année doit être impérativement signalée au Directeur de la structure. Ces informations sont primordiales, afin de pouvoir vous joindre en cas d'urgence. L'absence de cette mise à jour, en cas de contrôle des administrations compétentes, ne permettrait pas d'honorer nos obligations réglementaires.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération sincère.

Le Maire,
Guy MOUILLESEAUX